

# ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

**SPECIMEN NON COPIABLE NON IMPRIMABLE**  
**CLIQUEZ ICI POUR ACHETER LA VERSION DEBLOQUEE**

## CAUTION SIGNATAIRE DU PRESENT ENGAGEMENT

- Nom et prénom : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_

ci-après « la Caution »

## BAILLEUR(S)

- Nom(s) et prénom(s) : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_
- Coordonnées : \_\_\_\_\_

ci-après « le Bailleur »

## LOCATAIRE (S)

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

ci-après « les Locataires »

En cas de colocation, nom et prénom du locataire dont le congé met fin à l'engagement de la

Caution au titre du présent acte : \_\_\_\_\_

# ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

**SPECIMEN NON COPIABLE NON IMPRIMABLE**  
**CLIQUEZ ICI POUR ACHETER LA VERSION DEBLOQUEE**

## RAPPEL DES CONDITIONS DU CONTRAT DE LOCATION

Adresse du bien loué	
Montant du loyer	
Montant des charges	
Durée du bail	

Après avoir pris connaissance du contrat et des conditions locatives décrites ci-dessus, la Caution déclare se porter **caution solidaire** pour une durée de NEUF ANS soit jusqu'au \_\_\_\_\_.  
et s'engage à ce titre au profit du Bailleur, à satisfaire toutes les obligations des Locataires, en **renonçant au bénéfice de discussion et de division** pour le paiement du loyer s'élevant mensuellement à \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) euros ,  
éventuellement révisé en fonction de l'indice IRL, ainsi que du paiement de toute indemnité d'occupation,  
de

[.....]

**SPECIMEN INCOMPLET**  
**CLIQUEZ ICI POUR ACHETER LA VERSION COMPLETE**

.....]

**l'étendue de l'obligation qu'elle contracte au titre du présent acte de caution solidaire** et accepte enfin, le cas échéant, la signature électronique comme moyen de signature valable.

# ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

Il est enfin rappelé l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 :

*“Lorsque le cautionnement d’obligations résultant d’un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu’il s’agisse du contrat initial ou d’un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.”*

**Fait à**

**, le**

**La Caution**

**Le Bailleur ou son mandataire**